

LES CONCEPTIONS FRANÇAISES DE LA REGION GEOGRAPHIQUE

La France a souvent la réputation d'être le fief de la géographie régionale, avec ce qu'une telle réputation implique tantôt de louange envers une discipline fondamentale, tantôt de dédain envers une forme dépassée. Cela ne fut pourtant pas toujours vrai et on se demande si ce l'est toujours.

On pourrait croire que la tradition est très ancienne car les régions les plus communément évoquées sont désignées par les noms des anciennes provinces: Bretagne, Languedoc, Bourgogne...; et certains de ces noms ont traversé toutes les vicissitudes historiques depuis la dislocation de l'empire romain.

En réalité la division en provinces sous l'Ancien Régime était peu précise; il y avait des provinces immenses comme le Languedoc, d'autres toutes petites comme l'Aunis; les limites n'étaient pas bien fixées; certaines provinces avaient des enclaves dans les provinces voisines en vertu de très anciennes coutumes. Et surtout la province représentait quelque chose de bien vague pour ses habitants; elle n'était même pas la grande cellule administrative, constituée par les Généralités; elle était trop vaste pour être perçue autrement que par un sentiment assez vague. Les bailliages, sénéchaussées, moins étendus, étaient sans doute plus proches des administrés. Mais il faut bien dire que les moyens de communications étaient rares, les déplacements difficiles, l'horizon très borné. Songeons à ce qu'était alors la cartographie. Les géographes (c'est ainsi qu'on nommait les cartographes) commençaient à peine au XVIII^e siècle à user de signes abstraits; les montagnes étaient représentées de façon schématique par une collection de taupinières et les villes par une enceinte de murailles. L'image

concrète était une nécessité mentale et il est vraisemblable que la plupart des Français n'avaient du pays environnant que les tableaux offerts à leurs yeux par une réalité vite cernée (1).

Les provinces offraient pourtant, avec leurs Etats, le cadre d'une vie politique qui pouvait cristalliser une résistance à l'unité nationale. Elles parurent suspectes à la Révolution qui fonda, sous la Constituante, une nouvelle cellule administrative, et qui, découpant les provinces, émietta la France en départements d'étendues sensiblement pareilles, et ces départements devinrent désormais la base de l'administration française.

La question n'était point réglée pour autant. Le département était encore trop grand pour être vraiment senti. On voit alors au XIX^e siècle fleurir les *pays*, expression qui «s'applique aux habitants presque autant qu'au sol» (VIDAL DE LA BLACHE); c'est dans ces pays que le retour à la nature, issu du rousseauisme, donne au régionalisme un aspect sentimental. Et, durant tout le XIX^e siècle, les romans régionaux sont à la mode, évoquant les attaches terriennes dans un cadre assez étroit.

Mais, si le public s'en contente, les savants éprouvent le besoin d'autres groupements, plus vastes; on insiste sur le désaccord entre les départements, factices, inventés par les révolutionnaires et les enseignements de la nature, de plus en plus à l'honneur. On aspire à un découpage rationnel.

Déjà était apparue au XVIII^e siècle la théorie des *bassins fluviaux*, exposée par PHILIPPE BUACHE (2). La France est divisée en contrées dont chacune correspond au bassin d'un fleuve. Cette théorie fut enseignée presque jusqu'à la fin du XIX^e siècle. Et l'on retrouve encore dans les greniers de famille de vieux atlas représentant la France avec des teintes différentes suivant les divers bassins, dont certains sont très vastes, comme celui de la Seine, et d'autres minuscules comme ceux des petits fleuves côtiers. La théorie des bassins supposait des montagnes faisant fonction de lignes de partage des eaux; ainsi avait-on soin de placer entre la Saône et la Seine une chaîne,

(1) Cf. sur la difficulté des cartes mentales: PETER GOULD, *On mental maps*, University of Michigan, 1966.

(2) *Mémoire de l'Académie des Sciences*, 1752.

les Monts Faucilles, que les plateaux bourguignons n'ont jamais connue et qui se trouve encore sur certains atlas étrangers. On ne pouvait y voir la base d'un groupement qui mettrait ensemble la Bresse et le Mont Blanc.

Mais, au XIX^e siècle, la géologie se constituait de façon scientifique; des cartes géologiques apparaissaient qui faisaient ressortir les apparentements et les contrastes entre les pays; dès le début du siècle des géologues (COQUEBERT DE MONTBRET, D'OMALIUS D'HALLOY) proposent une répartition de la France en régions physiques. Par régions physiques, ils entendent les régions géologiques, mais ils les appellent couramment régions géographiques, car, pour eux, les conditions géologiques commandent tout et CUVIER, en 1818, attribue aux différences des sols les contrastes entre les mœurs et les modes de vie (3).

L'idée de région naturelle était née. La Société de Géographie, fondée en 1821, met au concours en 1824 la question suivante: «Description physique d'une partie quelconque du territoire français, formant une région naturelle...». Et en 1844, VICTOR RAULIN, un géologue lui aussi, présente une division de la France en 21 régions naturelles (4): Alpes, Pyrénées, Plateau Central, Provence, Bretagne, Causses, etc...

Cette notion de région naturelle, eut une large diffusion. Elle triompha vers la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e, encouragée par le succès du matérialisme historique; elle parut alors être le fondement d'une géographie nouvelle et on la voyait s'étaler dans tous les programmes d'enseignement ou les libellés d'examens. La géographie était un peu à la remorque de la géologie. Et pourtant la notion de région naturelle était trop courte pour l'usage géographique. ANDRÉ CHOLLEY (5) a pu faire remarquer qu'il y a en réalité plusieurs sortes de régions naturelles. Outre les régions géologiques il y a des régions climatiques, des régions botaniques, qui ne sont pas moins «naturelles» et n'ont pas moins de valeur pour le géo-

(3) D'après LUCIEN GALLOIS, *Régions naturelles et noms de pays*, Paris, 1908.

(4) Ce nombre de 21 ne peut manquer de frapper aujourd'hui et même de paraître prophétique puisque les régions de programmes actuelles sont aussi au nombre de 21, tout en étant très différentes.

(5) *Guide de l'étudiant en Géographie*, Paris, 1942.

graphe. La région morphologique ne se confond pas avec la région structurale et l'importance accordée aux climats dans la formation du relief devait encore, en ces dernières années, accentuer cette divergence. Et puis, de leur côté, les historiens, dont la science s'affirmait à la fin du XIX^e siècle, montraient que l'activité humaine n'était pas asservie aux contingences de la nature.

En même temps, d'autres besoins se faisaient sentir, émanant des administrations. Les statisticiens trouvaient trop étroit le cadre des départements; on concevait des espaces plus larges que l'on appelait des régions. C'est ainsi qu'en 1834 J. C. BARBIÉ DU BOCAGE et L. MILLOT présentent pour les besoins «des recherches statistiques et géographiques» une France où les 86 départements sont groupés par un quadrillage à peu près géométrique en 9 régions de superficies à peu près équivalentes, que l'on peut assembler 3 par 3 de l'Ouest à l'Est ou du Nord au Sud. Cette belle architecture ne reposait en réalité sur rien de rationnel et n'eut pas de suite; mais le souci demeurait d'ensembles assez vastes, et ce souci devint particulièrement vif au XX^e siècle quand les espaces s'enflèrent en suivant les progrès des transports.

Les chambres de commerce ont été invitées en 1922 à se grouper en régions économiques; celles-ci au nombre de 21 n'avaient d'ailleurs qu'une portée assez limitée et une même chambre pouvait se rattacher en même temps à plusieurs régions.

Chaque administration éprouvait d'autre part le besoin de tailler à son profit des ensembles commodes où se regrouperaient plusieurs départements. On avait déjà eu depuis la Révolution des circonscriptions universitaires (académies), judiciaires (ressorts de cours d'appel), militaires (corps d'armée), religieuses (archevêchés), qui ne coïncidaient pas entre elles. Ces circonscriptions se multiplièrent à mesure que les services se compliquaient, que le dirigisme suscitait de nouvelles administrations. Chaque ministère et, dans chaque ministère, chaque direction délimitait les siennes sans se soucier des découpages voisins. On eut ainsi des régions ferroviaires, postales, charbonnières, d'autres pour les fraudes ou le tabac, pour l'élevage des animaux ou la protection des végétaux, pour la législation du travail ou les affaires sociales. Une ville comme

Langres se trouvait ainsi rattachée à 20 centres différents, chefs-lieux chacun d'une circonscription ^(*). Chacun tirait de son côté. Il était devenu indispensable de mettre de l'ordre et la création en 1957 d'Inspecteurs généraux de l'Administration en mission extraordinaire (IGAMES), ayant autorité sur plusieurs départements, n'y pouvait suffire.

De leur côté les géographes français, au tournant du siècle, avaient fait des études régionales la base de leurs travaux. Ils l'avaient fait sous l'influence d'un homme, PAUL VIDAL DE LA BLACHE. Venu de l'histoire à la géographie, après une thèse sur la domination romaine en Asie mineure, VIDAL DE LA BLACHE sut accueillir tout ce qu'avaient de féconds pour les géographes les enseignements de la géologie, mais il y vit surtout le cadre des activités humaines. Son enseignement fut recueilli par une équipe d'élèves de l'École Normale Supérieure et de la Sorbonne qui, sous sa direction, fondèrent l'École géographique française. Ils la fondèrent en produisant toute une série de monographies régionales inspirées de ces principes et qui firent sensation: la Picardie par ALBERT DEMANGEON, la Flandre par RAOUL BLANCHARD, les Paysans de la Normandie Orientale par JULES SION, le Bas Maine par RENÉ MUSSET, les Pyrénées orientales par MAX SORRE, sans omettre, hors de France, la Valachie par EMMANUEL DE MARTONNE.

Cet enseignement se répandit dans toutes les universités et c'est de lui que se réclamèrent la plupart des thèses ultérieures. C'est lui aussi qui inspira la grande division systématique de la France en régions géographiques, sous la direction d'EMMANUEL DE MARTONNE et ANDRÉ CHOLLEY, parue à la fin de la deuxième guerre mondiale. L'idée avait été lancée par l'Institut National de la Statistique où l'on éprouvait le besoin de grouper les statistiques agricoles de façon plus rationnelle qu'en utilisant les cadres du département ou de l'arrondissement. La carte fut établie avec l'aide des géographes des diverses universités et, tenant compte à la fois des données de la nature et des relations humaines, elle comportait une hiérarchie de régions, grandes, moyennes et petites. Il est significatif que le projet ait d'abord été lancé sous le titre

(*) JEAN LAURENT, *Le découpage économique de la France*, Paris, 1959.

de *Régions naturelles de la France* et que l'on se soit aperçu de son inexactitude pour aboutir au titre de *Régions géographiques de la France* (7).

Ainsi travaillaient les géographes. Cependant ils ne se préoccupaient guère de définir la notion de région. Ils la considéraient comme admise, à titre de postulat en quelque sorte, et ne s'attardaient pas au problème fondamental. Il était établi que l'Ecole géographique française était «régionale». On s'était contenté de prouver le mouvement en marchant.

Deux circonstances cependant ont obligé les géographes à préciser leur conception de la région.

Les économistes, plus portés aux études systématiques, voire abstraites, ont posé le problème auquel les géographes n'avaient pas suffisamment répondu: «Qu'est-ce qu'une région?». Ils se sont efforcés de serrer la question de près et de construire des régions qui n'avaient plus rien à voir avec les régions naturelles. Suivant le mot d'ETIENNE JUILLARD, la région a semblé devenir la propriété, la chose des économistes.

D'autre part, au sortir de la deuxième guerre mondiale, il était apparu nécessaire de revigorer la vie française, de l'animer de façon plus rationnelle, en un mot de la planifier. Cela ne pouvait se réaliser dans le cadre des départements trop petits et trop nombreux. Or un certain nombre de géographes français étaient entrés dans les organismes de planification et la géographie appliquée devenait de plus en plus à la mode.

Il est apparu alors que plusieurs conceptions s'affrontaient (8).

1°) La plus simple consistait à définir la région comme une portion d'espace homogène (ou uniforme selon le terme d'ETIENNE JUILLARD). C'est un peu le sens que lui donnait l'enquête de l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques dans *Les Régions géographiques de la France* (v. supra) et c'est la conception qui se rapproche le plus de la tradition des régions naturelles. La similitude des sols, comme

(7) Paris, S. d.

(8) ETIENNE JUILLARD, «La région. Essai de définition», *Ann. de Géog.*, 1962. — JEAN LABASSE, *Les capitaux et la région*. Paris, 1955. — Id. «La portée géographique des programmes d'action régionale français», *Ann. de Géog.*, 1960.

le disaient les géologues d'il y a un siècle, doit entraîner la similitude des genres de vie. Le Morvan, la Bresse, la Picardie pourraient constituer de semblables régions. Cependant, si l'on y regarde de plus près, de telles régions existent rarement à l'état pur. Le climat, le relief, l'évolution politique ou économique introduisent des contrastes. La Bresse méridionale s'oppose à la Bresse septentrionale, les Alpes du Nord aux Alpes du Sud, la Picardie orientale à la Picardie occidentale. Pour avoir des régions plus homogènes, on est amené à diviser à l'excès, à multiplier les petites régions, ce qui va à l'encontre du but poursuivi; on retombe dans les pays. Et puis de telles régions apparaissent seulement comme des cadres inertes.

2°) On a parlé alors de régions synthétiques, groupant des pays complémentaires. C'est ainsi que le Morvan élève des bœufs qui vont s'engraisser dans l'Auxois; aucune des deux économies ne peut se passer de l'autre; le Morvan et les terres prémorvandelles formeraient une région et l'unité serait d'autant plus solide que les contrastes seraient plus marqués. L'idée s'est développée pendant la dernière guerre lorsque le gouvernement, angoissé par les difficultés de transports, a cherché à grouper des pays ou des ensembles qui se suffiraient à eux-mêmes, échangeant des productions complémentaires. C'est un peu cette notion qu'ont reprise les économistes en définissant des régions *polarisées*; «espaces hétérogènes dont les diverses parties sont complémentaires et entretiennent de ce fait entre elles et tout spécialement avec les pôles dominants plus d'échanges qu'avec les régions voisines.» (9). Cependant il ne peut être question d'isoler ainsi des ensembles fermés; chaque contrée fait largement appel à plusieurs autres contrées, voisines ou non. Et ces liens sont instables, dépendent de la conjoncture économique.

3°) On peut constituer aussi des régions qui s'associeraient en vue d'une activité économique déterminée. Les géographes avaient depuis longtemps fait une entorse à la théorie des régions naturelles en parlant d'une région lyonnaise fondée sur la soierie. On élève le ver à soie dans la Vallée du Rhône; on file dans les Cévennes, on mouline dans le Vivarais; on tisse

(9) JACQUES R. BOUDEVILLE, *Les espaces économiques*. Paris, 1961. Voir, du même auteur, *Les programmes économiques*, Paris, 1963.

dans les Monts du Lyonnais ou le Dauphiné; les déchets sont traités dans le Jura méridional. Tout cela gravite autour de Lyon qui achète les cocons, donne le travail à façon, se charge de la teinture et de la vente. Tel est du moins le tableau ancien qui présentait bien le caractère d'une région économique. C'est à des régions de ce genre que tendait en 1922 la création des régions économiques par collaboration des chambres de commerce.

La notion peut être retenue dans certains cas particuliers; elle suppose une mono-industrie qui accapare la région ou bien elle représente simplement un aspect de la vie régionale, qu'il peut être commode de traiter à part mais qui ne saurait saisir cette vie tout entière. La région lyonnaise comporte bien d'autres activités que celle de la soierie.

Les régions ainsi constituées pourraient être qualifiées de *fonctionnelles*; elles peuvent, dans certains cas, se confondre avec les groupements suivants.

4°) Il ne s'agit pas seulement, en effet, de constater des affinités économiques. On se préoccupe d'améliorer, de planifier. On peut alors grouper les pays qui présentent des problèmes communs. Les aménagements forestiers, agricoles, miniers, touristiques, par exemple, gagnent à être envisagés dans certains cadres. Mais on ne saurait se contenter de ces orientations spéciales; il est difficile de séparer les différentes activités humaines. On a donc été amené à constituer des groupements où les problèmes pourraient être examinés d'ensemble. Et on a constitué ainsi les régions de programmes destinées à fournir des cadres pour l'aménagement du territoire. Cette organisation projetée depuis 1960 a été réalisée en France en 1964. Les départements sont groupés en 21 régions de programmes, sous l'autorité chacune d'un préfet régional; c'est ainsi que l'Yonne, la Nièvre, la Saône et Loire, la Côte d'Or sont réunis dans la région Bourgogne (car on a souvent gardé les anciens noms de provinces).

En réalité, il s'agit d'une construction nouvelle qui reste jusqu'ici à l'état de schéma directeur; les limites seules sont connues, mais la région de programme n'est point encore définie comme unité économique; on ignore le potentiel que représente chacune d'elles. Et la région de programme n'a pas, pour l'instant au moins, de signification au regard du

public. Elle n'est qu'un assemblage de départements dont on entend respecter la valeur. Une proposition malheureuse pour réduire les départements à 30 a soulevé des protestations unanimes; on ne manque pas, depuis lors, d'affirmer le maintien des départements et il faut bien dire que cette institution, vieille de plus d'un siècle et demi, a maintenant des racines profondes. Cette région de programme correspond à ce que les économistes appellent la *région-plan*.

5°) Or l'évolution de la civilisation a préparé des groupements où se retrouvent les liens directement perçus par la population. Les campagnes ont cessé, en Europe occidentale tout au moins, de vivre sur elles-mêmes. Elles sont en symbiose avec les villes qui projettent sur elles leur tutelle, autour desquelles elles s'organisent. VIDAL DE LA BLACHE avait déjà déclaré en 1910, de façon prophétique, «c'est autour des villes que se constitue la région» (10). Et il proposait, suivant ce principe, une division de la France en 17 régions.

La ville étend son influence sur les pays voisins; c'est d'eux qu'elle tire sa population d'immigrants, son ravitaillement; elle y place ses capitaux, y essaime ses usines, ses résidences secondaires; elle y rayonne sa culture; on ne conçoit plus de région qui ne soit pas centrée autour d'une ville. Pour définir la région, il convient de fixer la zone d'influence de la ville.

Il ne s'agit donc plus seulement d'une sorte de cohésion économique; ce sont tous les aspects de la vie humaine, de ses relations qui sont ici intéressés et il semble bien qu'il y ait là véritablement une formule géographique. On a pu désigner ces régions fondées sur la centralité comme *nodales*.

Cela ne peut suffire cependant à régler toutes les difficultés. Il est entendu que toute ville étend son rayonnement sur les campagnes voisines; mais elle ne suffit pas toujours à en satisfaire toutes les exigences. On regarde par delà la ville proche vers la ville plus lointaine, mieux équipée, où l'on trouve tous les ravitaillements, tous les services. Il s'agit donc de déterminer quelles villes joueront ainsi le rôle de métropoles; elles seules auront droit à avoir *leur* région; on s'efforcera de les équiper au maximum pour qu'elles remplis-

(10) «Régions françaises», *Revue de Paris*, 1910.

sent dignement leur office. En multipliant ces métropoles on rendrait sans doute la région plus cohérente, mais on risquerait de n'avoir plus que des centres insuffisamment équipés.

La question a été jumelée pour la France avec celle de la décentralisation, posée par la poussée démesurée, inquiétante de l'agglomération parisienne. On a conçu la mise en place de 8 «métropoles d'équilibre» dont le développement pourrait contrebalancer la croissance parisienne: Lille, Strasbourg, Nancy, Lyon, Marseille, Toulouse, Bordeaux, Nantes. Et l'on se demande déjà si les 8 régions de métropoles, plus la région parisienne, ne vont point prendre le pas sur les 21 régions de programmes qui apparaissent encore trop réduites ⁽¹¹⁾ et s'organiseraient seulement autour de sous-métropoles ⁽¹²⁾. Cette subordination à 9 centres ne va pas d'ailleurs sans soulever des protestations (Grenoble vis-à-vis de Lyon par exemple).

Ce sont ces différentes conceptions de la région qui ont, de plus en plus, attiré l'attention. Elles ne s'opposent pas toujours. La région fonctionnelle a tendance à s'organiser autour d'une ville, ainsi que la région-plan.

Mais que reste-t-il alors de la région telle que les géographes se plaisaient à l'étudier?

Il faut tout d'abord remarquer que la région prend une valeur nouvelle, qu'elle acquiert une sorte de promotion. Tout le monde en parle, s'y réfère, la revendique. Les géographes ne peuvent manquer de s'en réjouir.

Pourtant aurons-nous affaire dorénavant à des régions désincarnées, réservées aux administrateurs qui, seuls, se reconnaîtront dans les assemblages compliqués des départements? Nous nous séparerions ainsi de la région telle que la définissait MAX SORRE: «aire d'extension d'un paysage géographique». En réalité nous n'en sommes pas tellement loin. La région géographique suppose un ensemble de liens, matériels, économiques, psychologiques. Ces liens apparaissaient autrefois sur des espaces très limités, à la dimension d'un paysage, et les

⁽¹¹⁾ V. JEAN LABASSE, C. R. d'«Olivier Guichard: Aménager la France», *Ann. de Géog.*, 1966.

⁽¹²⁾ Cf. JEANINE HERBAY, «Rodez future sous-métropole d'équilibre», *La Vie française*, 18 nov. 1966.

régions ainsi définies pouvaient être très homogènes. Les progrès de la civilisation, des transports, des moyens de liaisons peuvent étendre la portée de ces liens, donner à la région un rayonnement nouveau. L'indicateur des chemins de fer, l'annuaire téléphonique ont remplacé le tour d'horizon. C'est ainsi que les relations d'autrefois, limitées à la petite ville voisine, peuvent s'étendre jusqu'à la métropole. La centralité, pivot de la région, se déplace.

Il n'est point douteux, cependant, que les liens s'affaiblissent en s'étendant. Il semble dès lors que l'on puisse distinguer plusieurs ordres de régions qui seraient en quelque sorte hiérarchisées. De même a-t-on pu distinguer plusieurs zones de banlieues autour d'une ville. On aurait des régions emboîtées les unes dans les autres. Naturellement on insistera sur tels ou tels degrés de la hiérarchie suivant le point de vue auquel on se place. Le Bassin de Paris peut apparaître comme la somme de régions telles que la Champagne (divisée elle-même en sous-régions comme la Champagne sèche) ou peut être considérée comme un élément de l'Europe hercynienne. A chaque degré peut changer l'élément de liaison qui justifie cet échelon: dans une grande région climatique, par exemple, peuvent s'inscrire des régions géologiques ou ethniques. Tantôt l'assemblage se fera en ordre descendant, cherchant à distinguer dans une grande région des unités inférieures. Tantôt au contraire, en ordre ascendant, on s'efforcera de grouper en plus vastes ensembles des petites régions solitaires par quelque côté les unes des autres.

L'agencement dépendra des préoccupations auxquelles on doit faire face. Chaque science peut avoir ses classifications: on a des régions botaniques ou ethniques, elles-mêmes hiérarchisées et fondées sur tel signe relevant de la discipline. Ces régions pourront être considérées comme géographiques dans la mesure où elles feront intervenir des connexions physiques ou humaines. L'aire de répartition du chameau est toute zoologique; elle devient géographique dans la mesure où elle conditionne la vie humaine.

Certains assemblages s'inspirent de soucis de planification; c'est ainsi qu'en France le Commissariat Général au Plan a présenté en 1964 trois grands ensembles, regroupant les régions plus petites: l'Ouest où les régions élémentaires sont restées

essentiellement agricoles, l'Est rassemblé autour d'un axe reliant la Méditerranée à la Mer du Nord, le Bassin Parisien.

Ces ensembles peuvent aussi répondre à des considérations dominées par la géographie physique. La géographie zonale, lancée par EMMANUEL DE MARTONNE dans les dernières années de sa vie scientifique, et officiellement introduite dans les programmes universitaires français en 1966 en est un exemple. Elle obéit pour une part, mais pour une part seulement, à des préoccupations de géographie physique. Il y a une zone aride qui offre des caractères physiques communs mais aussi des contraintes communes sur les hommes et qui appelle des réactions semblables. La zone méditerranéenne n'exprime pas seulement des conditions de climat mais aussi la vie rassemblée par l'histoire autour d'une mer particulièrement liante. La géographie zonale ne s'oppose donc point à la géographie régionale, comme on a parfois tendance à le faire. C'est une forme de la géographie régionale, la plus élevée si l'on donne à ce terme le sens non pas d'une géographie supérieure mais d'une plus grande extension de la région.

La région représente une façon de concevoir les actions et réactions des phénomènes sur un domaine de la planète. C'est l'application à ce domaine qui crée la région, mais cette application ne peut se faire qu'en partant d'une idée motrice ou d'un fait central.

La région devient un mode de pensée, une catégorie mentale. C'est l'esprit régional, le souci d'un cadre spatial cohérent qui crée la région; celle-ci est à la mesure de ces préoccupations. Ne le regrettons pas, car l'esprit régional c'est à proprement parler l'esprit géographique.